



Créé un site à contenu adultes en toutes légalité

Par jurid42

Bonjour je souhaite créé un site pornographique, et je voudrais savoir ce que je dois faire pour rester dans la légalité.

Est ce que le disclaimer est obligatoire en France? (fenêtre popup qui prévient les mineurs)

Je voudrais savoir également dans quels pays il ne sont pas obligatoires. Les plus gros site à contenu adultes n'en mettent pas.

Ensuite par rapport à l'ICRA (organisme qui protège les mineurs des sites à contenus adulte)

L'ICRA n'existe plus depuis 2010, donc je ne peux plus être enregistré chez eux.

Donc faut-il ce contenté d'un simple disclaimer (ou pas si je suis hébergé dans un pays qui me permet de ne pas en mettre), ou bien y a t-il d'autres formalité? D'autres organisme où il faut être enregistré ?

Merci.